

Déclaration de l'UNAF au Conseil d'administration de la CNAF

Mardi 19 septembre 2017

En présence de Mme BUZYN

Madame la ministre nous vous remercions pour votre présence.

Le premier constat, inquiétant, que dresse l'UNAF, c'est que la branche Famille s'étirole. Selon le rapport du Haut conseil sur le financement de la protection sociale de juin 2017, le poids des Prestations Familiales, hors mesures nouvelles, diminuerait par rapport au PIB. Cette tendance est nette et pourrait s'accroître, nous comptons sur vous et le gouvernement pour enrayer ce phénomène.

La mise en œuvre du pacte de responsabilité et de solidarité a fragilisé le financement de la branche en compensant une baisse de recettes par un transfert de dépenses vers le budget de l'Etat. La place prise dans sa structure de recettes par des taxes et contributions diverses et hétérogènes ne permet pas de garantir dans la durée son niveau de financement, ni sa lisibilité, ce que soulignait la Cour des Comptes.

Ce déclin de la branche s'est traduit très concrètement pour les familles : difficultés persistantes pour trouver un mode de garde et croissantes pour trouver des solutions de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ; baisse spécifique du pouvoir d'achat pour la plupart des familles avec charge d'enfants, par l'accumulation de mesures à leurs dépens : double baisse du quotient familial, modulation des allocations familiales ; gel et modulation de la PAJE ; décalage de la prime de naissance ; réduction de l'indemnisation du congé parental.

Pour l'UNAF, ces dégradations jouent certainement un rôle dans la baisse des naissances qui se confirme de mois en mois, avec un mois de juin 2017 au plus bas pour le nombre de naissances en métropole depuis 1945. En France métropolitaine, la fécondité est descendue à 1,89 enfant par femmes. Cela concerne aussi les autres branches : Le COR (Conseil d'orientation des retraites) et le HCAAM (Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie)

misent dans leurs scénarios de base sur une fécondité de 1,95 enfant par femme en France métropolitaine. Depuis deux ans, elle est inférieure à ce niveau.

Il faut absolument redonner des perspectives aux familles et à la politique familiale. La future COG et le fonds d'action sociale peuvent, à leur mesure, y contribuer. Mais, pour l'UNAF, ils ne peuvent être efficaces que si on agit aussi sur les prestations familiales et sur la gouvernance locale de certaines politiques comme la petite enfance et la parentalité. La réduction des prestations, en particulier pour les parents de jeunes enfants, et l'insuffisance du pilotage local expliquent en bonne partie les résultats décevants du développement de l'accueil de la petite enfance. L'idée que l'on pourrait renforcer les services aux familles tout en les appauvrissant ne tient pas. Pour l'UNAF, il serait en tout cas inacceptable de procéder à de nouvelles réductions de prestations.

Nous comptons sur vous madame la ministre pour que le retour à l'équilibre de la branche famille soit l'occasion de réparer les dommages causés à la politique familiale et de redonner des perspectives aux familles : pour cela, une réflexion sur l'avenir de la Branche Famille à moyen terme doit impérativement être engagée, afin d'éviter son dépérissement programmé. A court terme, pour l'UNAF, il convient de revenir sur les mesures récentes les plus injustes, notamment pour les jeunes parents. A moyen terme, il faut modifier les réformes telles que celle de la PREPARE dont l'échec prévisible se vérifie malheureusement aux dépens des jeunes familles. Enfin, une réflexion sur le mode de revalorisation des prestations et des plafonds de ressources doit être engagée. L'UNAF sera force de proposition sur l'ensemble des sujets de la politique familiale au sein de la CNAF et de l'ensemble des instances dans lesquels nous siégeons, et vous remercions pour les axes de travail que vous souhaitez engager notamment la nécessité d'accompagner les parents et leurs enfants et leurs offrir des services de qualité sur l'ensemble du territoire. L'UNAF souhaite que souhaite conserver le caractère universel des prestations et services aux familles en gardant une attention particulière pour les familles fragiles. Ce que nous souhaitons voir écrit dans le préambule de la prochaine COG, notamment concernant le FNAS.